



**FORMATION CONTINUE 2024**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT DE LA FAMILLE**

**CO-PARENTALITE ET INTERET DE L'ENFANT :  
EXERCICE DE L'AP ET MODALITES DE L'EXERCICE  
(RESIDENCE ET DROIT DE VISITE)**

**Mercredi 3 juillet  
De 9h00 à 12h00**

**Caroline  
SIFFREIN-BLANC**  
Maître de conférences  
Laboratoire de  
Droit Privé et Sciences Criminelles  
Faculté de droit et Science Politique  
Aix Marseille Université

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** Le contentieux familial est le plus important contentieux civil avec plus de 50 % des demandes JAF relatives à l'autorité parentale, la résidence et les droits de visite. Il est donc important de suivre la jurisprudence en la matière pour appréhender la notion d'intérêt de l'enfant et son interprétation dans le contentieux lié à la coparentalité

La formation abordera les thèmes suivants : exercice unilatéral de l'autorité parentale, la codécision dans l'exercice en commun, la fixation de la résidence de l'enfant et la détermination des droits de visite.

La formation s'appuiera sur l'analyse de la jurisprudence interne et internationale pour éclairer l'interprétation de la notion d'intérêt de l'enfant.

La formation abordera les dernières réformes législatives en matière d'autorité parentale (droit à l'image, retrait de l'autorité parentale).

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Appréhender le contentieux de la coparentalité
- Connaître les dernières réformes législatives en matière d'autorité parentale
- Approfondir l'étude de la jurisprudence en matière d'exercice unilatéral de l'autorité parentale
- Approfondir le principe d'exercice en commun (notion d'acte usuel et acte non usuel)
- Appréhender le contentieux du choix de la résidence de l'enfant d'un point de vue des droits fondamentaux
- Approfondir les critères de choix (l'intérêt de l'enfant, l'âge, le conflit, la proximité, la stabilité des repères)

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

### **I. Coparentalité et exercice de l'autorité parentale**

- Coparentalité ou Exercice unilatéral
- Coparentalité, le principe de codécision
- Autorité parentale et violences sur l'enfant

### **II. Coparentalité et relation parentale**

- La résidence de l'enfant
- Critères de choix

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique à l'issue de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :** Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A

*l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99). Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EDASOP (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)